MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 5704 du 3 février 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
des organismes centraux – branche « secrétariat »

NOR : INTJ2202752S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 18830 du 1er décembre 2021 (NOR : INTJ2130654S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2022 :

Besse	Mélanie	NIGEND :	220 161

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2022 :

Jbouha	Isam	NIGEND :	187 719

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er mars 2022 :

Mineur	Corentin	NIGEND :	381 087

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2022.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
L. Le Gentil